



ORIGINAL

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SENS
EVRY
PARIS
LEVALLOIS
ST QUENTIN EN Y.
TOULON
VERSAILLES

YONNE ACTIVE CREATION
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Les Plaines de l'Yonne
89000 AUXERRE

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice du 1^{er} janvier 2007
au 31 décembre 2007

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « YONNE ACTIVE CREATION » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sens, le 26 mai 2008

ABPR Seine & Yonne
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Représentée par Dominique PAQUIS

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	
	Brut	Amon. prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	917	917		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	36 778	29 146	7 633	11 838
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 360 431	206 622	1 153 809	1 270 489
Autres immobilisations financières	345 102	4 000	341 102	315 022
TOTAL (I)	1 743 229	240 685	1 502 544	1 597 360
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	3 103		3 103	
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	162 473		162 473	168 472
Valeurs mobilières de placement	1 061 569		1 061 569	597 083
Disponibilités	131 475		131 475	140 048
Charges constatées d'avance	424		424	887
TOTAL (II)	1 359 044		1 359 044	906 491
TOTAL ACTIF	3 102 273	240 685	2 861 588	2 503 841

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le	
	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	176 038	126 943
. Ecart de réévaluation		
. Réserves	38 112	38 112
. Report à nouveau	162 230	57 192
. Résultat de l'exercice	17 393	105 038
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports	2 417 087	2 132 873
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecart de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	2 810 860	2 460 158
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (II)		
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 319	8 006
Autres	32 312	35 677
Produits constatés d'avance	10 097	
TOTAL (IV)	50 728	43 682
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	2 861 588	2 503 841
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	60 854		60 854	56 363
Montants nets produits d'expl.	60 854		60 854	56 363
Autres produits d'exploitation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			183 992	198 691
Dons				
Cotisations			3 348	1 800
Legs et donations				
Produits liés à des financements réglementaires				
Autres produits			13 686	2 269
Sous-total des autres produits d'exploitation			201 026	202 760
Total des produits d'exploitation (I)			261 880	259 123
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)				
Produits financiers				
De participations			2 554	6 693
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			1 974	888
Autres intérêts et produits assimilés			1 806	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)			6 334	7 581
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				352
Sur opérations en capital				121 786
Reprises sur provisions et transferts de charges			900	
Total des produits exceptionnels (IV)			900	122 138
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			269 114	388 842
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				
TOTAL GENERAL			269 114	388 842
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés			9 510	11 963
Services extérieurs			23 451	23 159
Autres services extérieurs			44 068	49 453
Impôts, taxes et versements assimilés			3 080	3 738
Salaires et traitements			107 279	103 133
Charges sociales			40 748	44 328
Autres charges de personnels			1 747	-810
Subventions accordées par l'association				

Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)
Dotations aux amortissements	4 206	5 119
Dotations aux provisions		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	78	1
Total des charges d'exploitation (I)	234 167	240 084
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		764
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Total des charges financières (III)		764
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	17 554	
Sur opérations en capital		42 956
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (IV)	17 554	42 956
Impôts sur les sociétés (V)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	251 721	283 804
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	17 399	106 038
TOTAL GENERAL	275 611	388 842
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
. Bénévolat		
. Prestations en nature		
. Dons en nature		
Total		
Charges		
. Secours en nature		
. Mise à disposition gratuite de biens et services		
. Personnel bénévole		
Total		

Annexe comptable

1- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Seulement 70% des sommes prévues par la convention signée avec le FSE en 2006, ont été perçues. Dans un contexte où les probabilités de percevoir l'intégralité de la somme prévue, sont faibles, il a été décidé de ne retenir dans les comptes de l'exercice, que 70% de la convention conclue le 24/07/2007. La différence entre la subvention à recevoir enregistrée sur l'exercice passé et les sommes réellement perçues a été constatée en charge exceptionnelle, afin de conserver la lisibilité du compte de produit associé.

Un nouveau dispositif de prêt a été créé sur l'exercice. Son objectif est d'éviter à des chefs d'entreprises qui traversent une crise économique passagère, le redressement ou la liquidation judiciaire. Sur l'exercice, un seul prêt a été débloqué.

Le principe d'appel des cotisations des nouveaux adhérents a été modifié sur cet exercice. Dorénavant, il leur est demandé de verser, à leur arrivée, le montant d'une cotisation annuelle pour chacune des années prévues par le prêt. Il ressort que la durée moyenne des prêts est de trois ans. Il a donc été décidé d'étaler le produit de ces cotisations sur trois exercices.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux conventions de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et dans le respect du principe de prudence.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Les règlements du CRC 2002-10 et 2003-07 ont précisé la définition de l'amortissement en particulier la valeur amortissable qui correspond à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle.

ACTIF DU BILAN

2-1 Immobilisations incorporelles et corporelles

En vertu des nouvelles règles comptables, à partir du 01/01/2005, les immobilisations corporelles, lorsqu'elles le peuvent, doivent être ventilées par composants.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une éventuelle valeur résiduelle.

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire au rythme d'utilisation de l'immobilisation, ou des avantages économiques futurs attendus.

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|-----------------|
| - Logiciels informatiques | 3 ans |
| - Installations et aménagements divers | 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 ans et 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 8 ans et 10 ans |
- (sauf décomposition possible par composants)

2-2 Immobilisations financières

2-2.1 Prêts d'honneur

Les prêts accordés sont inscrits pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est jugée inférieure à la valeur comptable ; cette provision, ainsi que les sinistres définitifs inscrits en diminution du poste d'actif, sont imputés, en contrepartie, directement en diminution du fonds d'aides correspondant au passif.

Un amortissement est pratiqué sur la totalité du capital restant dû, en fonction du risque de non recouvrabilité.

2-2.1 Fonds territorial de garanties

Il a été mis en place dans le cadre d'une convention portant création d'un fonds de garantie entre :

- le Conseil Général de l'Yonne
- l'Association Yonne Active Création (Fonds territorial de développement)
- l'Association France Active
- la SA France Active Garantie.

France Active et Yonne Active Création ont été chargées de co-doter le fonds territorial de garantie pour le département de l'Yonne, Yonne Active Création en assurant l'animation.

France Active Garantie a accepté d'assurer la gestion administrative et financière du fonds ainsi créé.

Le compte "Fonds territorial de garanties" est mouvementé dans les conditions suivantes :

1^{er} cas : Dotation du fonds

Les dotations initiales correspondant à l'abondement France Active et aux dotations relais effectuées par Yonne Active Création ont été inscrites au débit ; les apports correspondant sont bloqués dans les comptes de France Active Garantie.

La capacité de garantie du fonds territorial est égale à quatre fois les sommes disponibles (dotations versées au fonds de garantie diminuées du montant des sinistres et défaillances) moins les en-cours relatifs aux engagements souscrits.

Des dotations en compensation pourront être demandées par France Active Garantie afin que la dotation nette après sinistres reste toujours égale à la dotation initiale.

A défaut de versement des dotations en compensation sollicitées, la capacité de garantie sera automatiquement réduite à :

- une fois et demie les sommes disponibles à l'expiration d'un délai de six mois,
- une fois les sommes disponibles à l'expiration d'un délai de neuf mois.

La capacité initiale de garantie étant toutefois reconstituée au versement de la dotation en compensation.

2^{ème} cas : Garantie accordée à un prêteur en faveur d'une entreprise

La garantie est délivrée par France Active Garantie dans la limite de la capacité d'engagement décrite ci avant.

Pour une même entreprise, la garantie n'excédera pas 50% du montant du prêt ou 65% pour les entreprises en création ayant moins de 3 ans d'existence. Le montant maximal pouvant être accordé ne pourra pas dépasser un plafond de 30 500 € pour une entreprise.

Aucun mouvement n'est constaté dans les comptes de Yonne Active Création ; la capacité d'engagement du fonds est diminuée du montant des en-cours et les sommes correspondantes sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

3^{ème} cas : Défaillance d'une entreprise bénéficiaire de la garantie

Yonne Active Création tire les conséquences des informations transmises par France Active Garantie.

France Active Garantie procède, directement auprès de l'établissement prêteur, au remboursement de la quotité de garantie sur l'encours de capital restant dû lors de la défaillance, après constat d'échec des diligences de recouvrement.

France Active Garantie appelle chaque fin d'année, au titre des sinistres de l'année, une dotation en compensation destinée à rétablir la dotation nette à son montant d'origine.

Le montant des sinistres et défaillances est comptabilisé chez Yonne Active Création au crédit du compte "Fonds territorial de garantie" (c'est à dire en diminution du fonds) :

- A titre provisoire à hauteur des risques relevés faisant l'objet d'une simple provision,
- A titre définitif à hauteur des montants constituant des pertes effectives.

En contrepartie de cette inscription, le fonds d'aides au passif est réduit à due concurrence par une imputation au débit du compte.

Dans ces conditions, le solde du compte "Fonds territorial de garantie" correspond au total des sommes disponibles.

Par ailleurs, un fonds de "mutualisation" a été créé entre les différents fonds de garanties abondés par France Active, à hauteur de la quote-part de France Active dans chacun des fonds particuliers.

Les décaissements que France Active Garantie est amenée à opérer en raison des sinistres s'imputent donc :

- en premier lieu sur les dotations initiales des fonds particuliers,
- pour le surplus éventuel sur le fonds de "mutualisation", au prorata de la quote-part de chaque fonds particulier,
- en dernier lieu sur les fonds propres de France Active Garantie pour l'insuffisance constatée.

4^{ème} cas : Rémunération du fonds de garantie

La rémunération due au titre des sommes bloquées chez France Active Garantie est capitalisée annuellement le 31 décembre ; elle est considérée comme une dotation complémentaire diminuant d'autant le montant de l'éventuelle dotation en compensation au titre des sinistres de l'année écoulée.

PASSIF DU BILAN

2-3 Fonds Associatif

Au passif, ce poste inclut les fonds reçus par l'association dans le cadre de la réalisation de son projet.

Afin de suivre le règlement du Comité de la réglementation comptable applicable au 1/1/2000 (Arr. 8 avril 1999, JO 4 mai), les fonds sont distingués suivant s'ils sont :

- sans droit de reprise.
- avec droit de reprise.

Ensuite, ils sont répartis suivant la nature des actions au titre desquelles les versements sont effectués par l'association :

- Fonds d'aides en garantie,
- Prêts d'honneur allocataires RMI.
- Prêts d'honneur demandeurs d'emploi,
- Prêts d'honneur tout public
- Avance EDEN
- Prêt d'honneur à destination des chefs d'entreprises en difficultés.

Les sinistres constatés par Yonne Active Création sont imputés directement sur les fonds d'aides dans les conditions décrites aux paragraphes 2-2.1 et 2-2.2.

3- NOTES SUR LE BILAN

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

<u>Amortissements</u>	<u>dotation de l'exercice</u>	<u>reprise de l'exercice</u>
- sur immobilisations corporelles	4 206	-

Note 2 : Immobilisations financières

Le Fonds territorial de garanties se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2007 :

- Abondement France Active	48 784
- Dotation relais	109 763
- Intérêts capitalisés	12 170
- Commissions Sofaris déduites	-4 047
- Sinistres	-37 663
- Remboursement Sofaris	14 672
- Dossier litige	-22 483
	<hr/>

Sommes disponibles après déduction des sinistres et alertes	121 196
---	---------

Note 3 : Autres informations sur les éléments de l'actif

Créances

Les autres créances d'un montant global de 162 K€ (fonds et subventions à recevoir) sont toutes à moins d'un an d'échéance.

4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Les caractéristiques relatives aux engagements en garantie sont les suivantes au 31/12/2007 :

Sommes disponibles après déduction des sinistres et alertes	121 196
Coefficient multiplicateur	4
	<hr/>
Base de la capacité d'engagement	484 784
Déduction de l'encours relatif aux garanties	-94 718
Déduction de l'encours en attente banque (montants figurant sur l'état établi par France Active)	-13 000
	<hr/>
Capacité d'engagement du fonds territorial	377 066

- Les sommes non encore perçues, se rapportant aux fonds associatifs et induites par les conventions signées, sont les suivantes :

Acta mobilier	1 500 €
Banque Populaire	4 000 €
Caisse d'Epargne	15 000 €
Conseil Général	109 111 €
Conseil Régional	60 000 €

- Au 31 décembre 2007, il résultait 16 prêts d'honneurs qui étaient octroyés et n'étaient pas débloqués, pour un montant total de 103 500 €.